

NOTE#17 - MAI 2021

METTRE LA RÉPUBLIQUE **EN SÛRETÉ**

Épisode I - PENSER LA POLICE AU SERVICE DU PEUPLE

Cette note constitue le premier épisode d'une série de travaux sur la Police.

Épisode I. « Penser la Police au service du peuple » s'interroge sur ce que serait une politique de sûreté et de sécurité de la gauche républicaine. Il revient sur l'histoire du divorce entre la gauche et la sécurité, avant de décliner les principes d'une République sociale sûre. Il s'interroge enfin sur les défis auxquels serait confronté un ministre de l'Intérieur dans l'hypothèse de l'arrivée au pouvoir d'un mouvement de transformation sociale et écologique.

Épisode II. « **Refonder la Police** » décline des propositions de politiques publiques pour refonder la Police et la mettre réellement au service du peuple. Il propose une hiérarchie des différentes criminalités en ciblant la délinquance économique, les trafics et les violences sexuelles ainsi que le terrorisme. Il présente une réorganisation de la Police et une refonte de la doctrine et des techniques du « maintien de l'ordre ».

NTRODUCTION: FIASCO SÉCURITAIRE, HYPOCRISIE POLITIQUE	2	
A. LA GAUCHE ET LA SÉCURITÉ, HISTOIRE D'UN DIVORCE	5	
B. LES PRINCIPES D'UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE SÛRE	8	
C. À QUELS DÉFIS SERAIT CONFRONTÉ UN MINISTRE DE L'INTÉRIEU	11	
CONCLUSION PARTIELLE: AGIR VITE ET SE PROJETER	.15	

Pour citer cette note:

Intérêt général, « <u>Mettre la République en sûreté – épisode I, Penser la Police au service du peuple</u> », note #17, mars 2021.

ÉPISODE I -METTRE LA RÉPUBLIQUE EN SÛRETÉ

INTRODUCTION: FIASCO SÉCURITAIRE, HYPOCRISIE POLITIQUE

La vie de la cité emporte immanquablement sa part de violence, cette fatalité s'illustre plus particulièrement dans la société néolibérale où les individus sont poussés à la concurrence et à la rivalité. C'est donc bien le rôle d'un projet politique d'en fixer les limites, de dessiner les frontières entre l'acceptable et l'intolérable, le normal et l'irrégulier, le légal et l'illégal, et de déduire d'un régime de normativité des priorités et des règles pour les services de sécurité.

La sécurité n'est en effet pas une donnée de nature, une valeur absolue, ni même un principe intangible. Elle ne saurait être « globale¹ », sauf à figer dans le temps et l'espace toutes les injustices d'un ordre imparfait. Et son objectif de « droit à la vie paisible » – selon les mots récents d'Emmanuel Macron – ne signifie pas la même chose selon votre place dans l'échelle sociale. Ses règles et sa perception évoluent. La sécurité n'est pas un droit, mais un contrat, qui lie un ensemble donné de citoyens, via le jeu de la démocratie, sur un état souhaitable de leur quiétude personnelle et de la salubrité ou des pratiques publiques, et sur la façon de contrecarrer la loi du plus fort.

La France dispose pour cela d'une boussole qui lui est propre et qu'elle s'est fixée il y a maintenant plus de deux siècles, sans pour autant en avoir encore atteint le plein exercice, et censée réguler sa vie publique selon des principes vertueux : la République, non seulement indivisible et démocratique, mais aussi, bien sûr, laïque et sociale. Il arrive parfois qu'aux termes de ce contrat la sécurité puisse changer de camp et de visage. Que la sécurité des uns devienne l'insécurité des autres et vice-versa.

Car les politiques sécuritaires témoignent des rapports de forces économiques et sociaux entre catégories de population et entre classes sociales. Elles défendent donc prioritairement les intérêts des puissants, et de cet État qu'ils se sont approprié. La politique pénale inscrit leurs choix dans la loi et les priorités du parquet. Ceux-là s'entendent très bien jusqu'à maintenant pour bâtir un ordre à leur profit. Puisque la seule « violence² » aujourd'hui mise en scène est celle des pauvres. **Depuis Rome et ses jeux du cirque, les oisifs et les puissants adorent en effet jouir du spectacle des pauvres se battant entre eux.** Or, « le spectacle est l'idéologie par excellence³ ». Aujourd'hui, les chaînes d'information continue et une certaine presse aux ordres perpétuent ce principe qui consiste à se repaitre des méfaits des autres pour faire oublier ses propres turpitudes.

Les politiques sécuritaires témoignent des rapports de forces économiques et sociaux entre catégories de population et entre classes sociales.

^{1.} Conseil constitutionnel, Décision n° 2021-817 DC du 20 mai 2021 censurant les articles de la « Loi pour une sécurité globale préservant les libertés ».

^{2.} Ce terme, volontiers ambigu, apparait surtout avec le rapport Peyrefitte de 1977. Il désigne principalement, dans la langue de ses promoteurs, les atteintes aux personnes et les troubles à l'ordre public, soit les illégalismes populaires. Nous l'utiliserons dans cette note en gardant en tête son origine politique et performative.

^{3.} Guy Debord, La Société du spectacle, Paris, Gallimard, 1992.

LA PEUR DU PEUPLE OU LE FANTASME DES BAS-FONDS

Cette stratégie distinctive se confond avec le précepte tristement célèbre des « classes laborieuses, classes dangereuses ». Saint-Marc Girardin s'exprime en ces termes dès 1831 dans le *Journal des débats* : « les barbares qui menacent la société ne sont point au Caucase ni dans les steppes de la Tartarie, mais dans les faubourgs de nos villes manufacturières ». Cette stratégie est aux fondements du paradigme conservateur en France. L'exercice du suffrage universel et des libertés fondamentales doit s'accompagner de la traque d'un présupposé « gène criminel », dont les bas-fonds urbains étudiés par l'historien et spécialiste des représentations du crime Dominique Kalifa sont le « bouillon de culture » (Alexandre Lacassagne, 1913, fondateur de la criminologie française).

Léon Gambetta est on ne peut plus clair sur les intentions des républicains de l'époque : « dans un régime républicain, l'ordre est la propre essence des choses » (banquet d'Annecy, 1872). Cette stratégie de distinction n'est pas propre à la France, et s'étend à mesure que le capitalisme se mondialise. Dans l'espace colonial, la biopolitique de l'ordre public est soulignée par les travaux de l'historien et philosophe Achille Mbembé⁴ notamment, un véritable droit de vie et de mort exercé sur le colonisé. Dans les métropoles, les populations immigrées jetées sur les routes par l'industrialisation et l'exode rural sont ainsi les victimes de l'arbitraire et de la violence sociale comme institutionnelle.

Pour tout cet univers des bas-fonds – étranger, immigré, colonisé, ouvrier, pauvre – la Police n'est pas le garant de l'État de droit, mais le bras armé de l'État d'exception, dans le cadre de ce que le sociologue portugais Boaventura de Sousa Santos nomme la pensée abyssale : placer de part et d'autre du régime de légalité des groupes de populations par des stratégies de ségrégation. L'objet de ces deux notes⁵ va donc consister à proposer une réforme de la Police qui vise à briser cet héritage et de combler les abysses qu'elle contribue à perpétuer dans notre société.

Puisqu'il faut bien comprendre que les forces de l'ordre ne sont pas là pour éradiquer la violence, ce qui serait hors de portée, mais uniquement pour réguler les crimes et les délits. Pour en atténuer les formes les plus inacceptables, pour les diluer dans l'espace – par exemple en éloignant la petite délinquance des beaux quartiers, et dans le temps – par le jeu des délais d'enquêtes, des procès, et des peines, pour enfin hiérarchiser les atteintes à la loi au travers de ses priorités et de ses techniques punitives.

Car la violence adopte des visages différents en fonction de son environnement d'origine⁶. Volontiers donc basée sur les atteintes aux personnes dans les milieux défavorisés, elle prend les couleurs de la délinquance économique et financière au fur et à mesure de son élévation dans les couches sociales. Or, c'est bien la même corruption du vivre-ensemble qui est ici à l'œuvre. Si la richesse des uns n'a jamais irrigué en aval de sa source, la violence, elle, ruisselle bien du haut en bas de l'échelle sociale en prenant à chaque strate qu'elle rencontre des formes différentes.

Les forces de l'ordre ne sont pas là pour éradiquer la violence, ce qui serait hors de portée, mais uniquement pour réguler les crimes et les délits.

^{4.} Achille Mbembé, Brutalisme, Paris, La Découverte, 2010.

^{5.} Intérêt général, « <u>Mettre la République en sûreté - Épisode II, refonder la Police</u> », note #18, mai 2021.

^{6.} Laurent Mucchielli, Sociologie de la délinquance, Paris, Armand Colin, 2018.

ARSENAL RÉPRESSIF ET AGITATIONS FACE AUX FAITS DIVERS

L'iniquité du modèle libéral en œuvre sur notre continent accentue ainsi les lignes de fracture par où passe la violence qui jette nos concitoyens les uns contre les autres. Les lois liberticides répondant à n'importe quel fait divers se sont multipliées, sans effet réel ni même évaluation. Les annonces sécuritaires s'égrènent, mais l'échec des politiques des dernières décennies est patent. En revanche, soumises à la pression de régimes de plus en plus autoritaires, les pratiques policières se durcissent. Tandis que leur contrôle demeure largement imparfait, faute de structure indépendante.

La liste est longue de nos libertés fondamentales qui ont reculé ces dernières années : manifester pacifiquement, exprimer son opinion politique ou syndicale, correspondre sans entrave, exercer collectivement son culte, déposer plainte contre les agressions sexuelles, ne pas subir de violences lors de contrôle policier ou jouir de ses droits fondamentaux en garde à vue, etc. Les morts consécutives aux activités policières se sont multipliées. Les contrôles au faciès et les actes d'autorité illégitimes sont légion.

Ceux qui en sont responsables, par leurs discours et leurs politiques, ne sont donc plus légitimes à proposer la moindre solution. Leur discrédit ne les pousse pourtant pas à la discrétion puisque, comme toujours, les agents du tout sécuritaire agitent l'épouvantail de l'insécurité et les « violences » de quelques-uns, pour leur plus grand intérêt, que ce soit leur carrière politique, leur rond de serviette médiatique, leurs boutiques dans l'économie de la sécurité, leurs mandarinats académiques, etc. À chaque fait divers, sa loi; à chaque drame, son émotion récupérée. Aucun bilan n'est fait de toutes les lois sécuritaires, qui s'accumulent comme une fuite en avant selon la logique du « toujours plus ».

Même certaines forces se revendiquant de la gauche semblent avoir versé dans l'ornière et abandonné leurs principes, s'alignant depuis quelques années sur les standards les plus brutaux, et donc les plus stériles, de la réaction. Face à ce fiasco sécuritaire, il est temps d'en finir avec cette hypocrisie politique des pompiers pyromanes incapables d'œuvrer pour la sûreté du peuple.

Interrogeons-nous dès lors sur ce que pourrait être une politique de sécurité de gauche et républicaine. Quels seraient sa spécificité, ses priorités et les défis auxquels elle serait immanquablement confrontée ? Quelles pourraient être ses mesures immédiates les plus emblématiques ? Comment réconcilier politique de sécurité et politique sociale afin qu'elle ne fasse plus qu'une au service du plus grand nombre ? Mais avant cela, dans une première partie, essayons de revisiter ce territoire perdu de la sécurité avant d'en reposer les nouvelles fondations.

Les morts consécutives aux activités policières se sont multipliées. Les contrôles au faciès et les actes d'autorité illégitimes sont légion.

A - LA GAUCHE ET LA SÉCURITÉ, HISTOIRE D'UN DIVORCE

L'histoire de la gauche et de la sécurité est avant tout celle de l'oubli progressif de la seconde qui va préfigurer à son tour le lent effacement de la première, dissoute dans le libéralisme social. Mais revenons à l'origine, avec le fameux article 12 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen qu'il convient de citer ici intégralement : « La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée ».

La sûreté se définit alors comme la garantie contre l'arbitraire du pouvoir, et la force publique comme le lieu d'expression symptomatique de la République. Un droit à la sûreté est affirmé par la protection contre l'enfermement illégitime, la torture, les lettres de cachet, etc.⁷. En quelques mots, la France sort alors de plusieurs siècles d'un ordre féodal et hisse la sûreté au rang de bien commun, et même de droit « naturel et imprescriptible » selon l'article 2 de la même Déclaration. Son outil, la force publique, nécessaire bras armé d'un véritable renversement des valeurs nous ramenant à la liberté des Anciens, n'est plus la Police des puissants, ni même des institutions, ce qu'elle continuera pourtant à être jusqu'à aujourd'hui, mais un service public égalitaire au seul profit du peuple.

Dans l'esprit des constituants, la Police est alors un mal nécessaire censé combattre l'injustice latente des rapports de forces et doit donc s'extraire de l'emprise des gouvernants qui seraient tentés de la soumettre à leurs seuls intérêts. Dans cette période troublée, ils partagent le sentiment que c'est la sûreté qui donne sa consistance à toute volonté de réforme politique et par extension à l'État. Pour retrouver ce que les partis de gauche qui s'en estimaient les héritiers ont fait de cette idée, voyons plutôt où ils en étaient à la veille de leur dernière arrivée au pouvoir en 1981.

Dans le programme commun de 1972, un chapitre en soi est consacré à la Police. Il dénonce le « détournement de son rôle républicain » suscitant « le désordre et les abus de toute nature » et appelle, par quelques mesures symboliques, à « retrouver la considération des citoyens ». Son libellé, replacé dans l'économie générale de ce texte de gouvernement, exprime alors le sentiment que la Police est restée un service public d'ancien régime au profit exclusif des derniers gouvernements de droite. Comme si deux siècles d'édification républicaine n'avaient servi à rien. Cette approche plutôt volontariste va pourtant peu à peu s'étioler avec la perte d'influence du parti communiste.

LES RENONCEMENTS À L'ÉPREUVE DU POUVOIR

Ainsi, la question de la Police est singulièrement absente des 110 propositions du candidat Mitterrand en 1981. Si la justice y figure bien sous le sceau de quelques mesures urgentes à appliquer, la sûreté est spectaculairement oubliée. Elle le sera d'ailleurs également à l'issue de ce premier septennat dans sa *Lettre à tous les Français* de 1988 accompagnant sa nouvelle candidature. Ce qui ressemble à un acte manqué n'est donc sans doute pas fortuit. Le Parti socialiste, en devenant hégémonique à gauche, opère alors un recentrage doctrinal qui va certes lui permettre d'arriver au pouvoir, mais va en même temps assagir sa volonté de réforme républicaine. La Police n'est clairement plus une priorité et l'ordre ancien alors plus vraiment à blâmer.

Certes, la loi « Sécurité et liberté » du 2 février 1981 qui avait accru les logiques de répression et surtout imposé la « sécurité du quotidien » au sommet des priorités gouvernementales, suivant en cela les préconisations du rapport Peyrefitte de 1977, est partiellement abrogée par le gouvernement socialiste, de même que la loi anticasseurs de 1970. Mais la distinction entre « la violence des pauvres et la violence des maîtres » soulignée par Jean Jaurès en 1912 n'est déjà plus qu'un vague souvenir oublié dans le grand vertige du pouvoir.

^{7.} Cesare Beccaria, Des délits et des peines, Paris, Gallimard, 2015.

Alors que ses premiers ministres de l'Intérieur peinent à s'extraire d'une certaine culture d'opposition, Gaston Deferre étant même déjà confronté à l'action séditieuse des syndicats policiers (manifestation du 3 juin 19838), le pouvoir socialiste s'empare avec difficulté des sujets de délinquance en essayant d'y introduire de la raison et de l'intelligence, avec par exemple la création de l'Institut des hautes études de la sécurité intérieure (IHESI) par Pierre Joxe en 1989. Son approche cherche à se reposer sur de grands principes; citons par exemple la promulgation du Code de déontologie en 1986, la responsabilisation des élus locaux (Rapport Bonnemaison de 1982) et l'accent mis sur la prévention. Mais ses deux défaites successives de 1986 et 1993 rebattent les cartes. Les dirigeants socialistes estiment en effet que c'est le discours sur l'insécurité qui lui vaut ce recul électoral. Ses stratèges entendent alors en tirer tous les enseignements. En juin 1992, le député Julien Dray rédige déjà un rapport sur « la violence des jeunes de banlieue », décrivant une société « au bord de l'explosion ».

DE CHEVÈNEMENT À VALLS : L'OUBLI DES GRANDS PRINCIPES

À son retour en 1997, le PS droitise donc fortement ses positions sur la base du rapport Vaillant-Le Roux, *La sécurité pour garantir la cohésion sociale*. Lionel Jospin, dans son discours de politique générale, évoque longuement « la sécurité garante de la liberté », inversant les termes de Pierre Mauroy, et les « zones de non-droit », et son ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, organise en octobre de la même année le colloque de Villepinte. Celui-ci entérine cette fois un alignement sur la politique sécuritaire de la droite : la sécurité remplace partout la sûreté, elle devient la première des libertés, la « sécurité quotidienne », c'est-à-dire la délinquance des pauvres, devient une priorité, polices municipales et sociétés privées sont appelées en renfort pour ce qui constitue l'embryon de l'actuel « continuum de sécurité », et la police de proximité, pourtant vieille idée de droite⁹, est partout instituée.

La deuxième gauche double la première sur sa droite et ses mauvais génies, tel le « criminologue » Alain Bauer, subvertissant la vieille orthodoxie républicaine, un temps tenue par Chevènement, de ses obsessions sécuritaires. Dans une interview au *Monde* en 1999, Lionel Jospin déclare même : « il ne faut pas confondre la sociologie et le droit. Chacun reste responsable de ses actes. Tant qu'on admettra des excuses sociologiques et qu'on ne mettra pas en cause la responsabilité individuelle, on ne résoudra pas ces questions. » Elisabeth Guigou dénonce de son côté « une certaine culture de l'indulgence ».

Mais cela ne suffit pas, et ne suffira plus désormais¹⁰. Travaillée par une droite de plus en plus extrême et qui dispose de relais puissants au sein des médias privés, l'opinion publique en réclamerait toujours plus. Aux élections présidentielles de 2002, sur fond de faits divers rendus toujours plus visibles, Jean-Marie Le Pen se hisse au second tour en devançant Lionel Jospin et assure ainsi la réélection de Jacques Chirac, dans une manœuvre qui fera école jusqu'à aujourd'hui. Les socialistes, par la voix de leur candidat, estiment encore avoir péché « par naïveté » sur l'insécurité.

De retour au pouvoir en 2012, la gauche déclare avoir enfin compris la leçon. La menace terroriste et le positionnement iconoclaste de Manuel Valls, nommé ministre de l'Intérieur (au lieu de François Rebsamen qui s'était risqué à demander la dépénalisation du cannabis), renvoient rapidement la politique sécuritaire aux années Sarkozy. **Sept lois sécuritaires sont adoptées coup sur coup. Les mêmes discours va-t-en-guerre, les mêmes pratiques, aussi brutales qu'inefficaces,** les mêmes réseaux de cadres policiers scandent alors la vie d'un ministère qui semble curieusement avoir été oublié par l'alternance politique. Le nouveau ministre semble tout droit s'inspirer du fameux discours de Grenoble (guerre aux petits délinquants, refus de l'excuse sociologique, liens avec l'immigration) prononcé deux ans auparavant. L'inefficace et contre-productive politique du chiffre n'est pas remise en cause.

^{8.} À cette occasion, 2 500 policiers armés et emmenés par un syndicat d'extrême droite se rassemblent sous les fenêtres du Garde des Sceaux en appelant à sa démission. Aujourd'hui tolérée et soutenue par un ministre de l'Intérieur en exercice, une telle situation est alors jugée scandaleuse et entraine, outre la mise à pied des organisateurs, les départs du directeur général de la Police nationale et du préfet de Police. Ces manifestations sauvages se renouvelleront tout de même en 2001 (contre Élisabeth Guigou) et en 2015 (contre Christiane Taubira).

^{9.} L'îlotage fait déjà partie du rapport Peyrefitte de 1977 (recommandation 81) afin de « mettre du bleu » dans les quartiers pour les maintenir au calme.

^{10.} Laurent Bonelli, La France a peur - Une histoire sociale de l'insécurité, Paris, La Découverte, 2010.

Mais c'est surtout la politique antiterroriste qui représente alors le symbole d'un abandon de toute prétention républicaine de retour à la sûreté: suivisme anglo-saxon (« guerre » contre le terrorisme, lutte contre la radicalisation), crispation des services spécialisés (premier cercle de la communauté du renseignement piloté depuis l'Élysée, création de la DGSI), défiance vis-à-vis des sciences sociales, essentialisme de l'islam, dénonciation d'un ennemi intérieur, introduction de la notion controversée de « sécurité nationale », etc. Pour la première fois, le Parti socialiste au pouvoir porte ainsi au-delà des positions habituelles de la droite classique son approche de la sécurité et côtoie clairement les thèses identitaires.

RETROUVER NOTRE HISTOIRE COMMUNE

Cette dernière embardée pourrait lui avoir été fatale. Depuis l'article 12 de la DDHC jusqu'à sa guerre contre le terrorisme et son ordre libéral, la gauche a parcouru tout l'arc politique des questions de sécurité. Dans cette course folle, elle a perdu sa raison d'être et désorienté ses propres électeurs. Cette perte de repères a fait depuis le jeu de ceux qui, s'appuyant sur les lobbys libéraux, financiers et médiatiques, prônent la fin de la politique. Cette seule politique de sécurité possible, comme un autre effet TINA (*There is no alternative*) que l'économie, annonce une seule France possible et clôt deux siècles d'ambition républicaine et émancipatrice.

Avec l'abandon de toute spécificité en matière de sécurité, la gauche a elle-même disparu. Ne subsiste qu'un léger dégradé partisan qui va des « orléanistes » libéraux et atlantistes aux sociaux-démocrates atlantistes et libéraux. Un ventre mou prospère sur notre renoncement à être nous-mêmes et qui prépare le terrain du pouvoir aux forces identitaires qui, en attendant leur heure, sont devenues dans ce domaine leurs seuls partenaires.

Or, nous faisons ici le pari que c'est par une politique de sûreté retrouvée que la gauche pourrait renouer avec la promesse de son passé. Les partis, forces et mouvements qui s'en réclament encore manifestent trop de pudeur sur ces questions pour peser sur des débats qui, n'en doutons pas, rythmeront à nouveau la prochaine élection présidentielle et la vie politique des années suivantes. Il existe sur ces questions un chemin qui allie humanisme et fermeté, intelligence et volonté, un chemin qui, sans rien céder à l'urgence sociale, ne trahirait pas notre histoire et représenterait en outre la clef de notre succès. Nous pourrions tenter ici de le trouver.

Un ventre mou prospère sur notre renoncement à être nous-mêmes et qui prépare le terrain du pouvoir aux forces identitaires.

B-LES PRINCIPES D'UNE RÉPUBLIQUE SOCIALE SÛRE

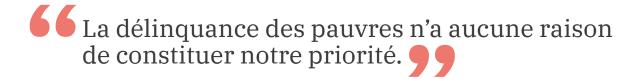
Les sources d'inspiration qui permettraient de renouveler ce discours républicain initial sont nombreuses. Elles s'inscrivent dans des travaux universitaires foisonnants, d'essence essentiellement sociologique¹¹ et empruntent aux études critiques de sécurité. Elles soulignent le caractère performatif des discours sur la sécurité et l'influence négligée des techniques punitives sur l'expression de la délinquance, dont elles identifient donc plus sûrement les causes. Insistant davantage sur les parcours criminels, ces travaux s'aventurent parfois avec prudence sur le terrain de la décroissance sécuritaire et dénoncent les biais partisans et l'usage illicite des sciences criminelles par les théoriciens de l'ordre sécuritaire.

La circularité de la violence, où rien ne se perd, rien ne se crée et tout se transforme, est un phénomène qui concerne l'ensemble d'une société. La violence passe de mains en mains. Et la sociologie de la délinquance nous apprend qu'elle s'exprime selon les terrains qu'elle rencontre. Elle prend le visage social, économique, politique et religieux des populations qu'elle frappe. Le premier principe avec lequel nous devons renouer est l'indifférenciation dans notre approche de la sécurité. La délinquance des pauvres n'a aucune raison de constituer notre priorité. D'autant que, circonscrite à certains types de population et limitée souvent aux seules atteintes aux personnes, sa capacité de nuisance se diffuse assez peu. Sa viralité se limite en quelques sortes aux émissions de télévision et aux réseaux sociaux.

L'histoire nous montre en outre que ses statistiques sont relativement stables. Depuis sept à huit siècles, son niveau a tendance régulièrement à baisser. Et, dans une période plus récente, ses sursauts éventuels sont majoritairement dus à l'accroissement des tensions sociales provoqué par des régimes brutaux et corrompus ou par une moindre tolérance visà-vis de certaines activités délictuelles et de là l'augmentation de leur dénonciation aux services de Police qui les répercutent d'autant dans les statistiques. Les moyens répressifs qui lui sont consacrés semblent ici suffisants pour peu qu'une véritable politique de prévention puisse être déployée. Et qu'un changement de discours cesse de la stigmatiser.

CHANGER DE FOCALE : LA VIOLENCE DES RICHES, VOILÀ LA CIBLE

À ce titre, la base conceptuelle sur laquelle se sont appuyés bien des gouvernements conservateurs ces dernières années et dite « théorie de la vitre brisée » mérite à nouveau d'être rejetée. Le suivisme béat qui nous a conduits à adopter les standards anglo-saxons en matière de politique antiterroriste a en effet été précédé, quelques années plus tôt, par le même type d'admiration pour les pratiques d'ordre public. Tirée d'un article de la revue Atlantic Monthly¹², cette doctrine tendait à établir un lien entre désordre public et criminalité et invitait donc à combattre les premiers signes de désordre urbain dès qu'ils se manifestaient (même dans un cadre infrapénal comme les incivilités) afin de stopper l'enchaînement vers des crimes de plus en plus graves. Soit les prémisses du très contestable « processus » de radicalisation¹³, mais délinquant cette fois.



En particulier, les travaux tirés de la sociologie de la déviance sont spécialisés sur les normes sociales, les transgressions, les interprétations, les discours et leurs rôles dans l'évolution historique des sociétés.
 James Q. Wilson, George L. Kelling, "Broken Windows", The Atlantic Monthly, March 1982.

^{13.} François Thuillier, La Révolution antiterroriste. Ce que le terrorisme a fait de nous, Paris, Temps présent, 2019.

Faussement présentée comme une politique de gauche (car prétendument au profit des plus démunis qui habitent justement dans ses quartiers délaissés et qui sont livrés à eux-mêmes), cette théorie n'a pourtant jamais été prouvée, notamment dans les villes nord-américaines où elle fût scrupuleusement appliquée. La détérioration de la qualité de vie n'a de fait jamais augmenté la criminalité. C'est pourtant sur la base de cette logique que la Police est depuis quelques années invitée à privilégier la « sécurité quotidienne », et la morale publique à faire valoir une esthétique de l'ordre, de la propreté et de la sobriété¹⁴. C'est sur cette base que des quartiers sont dénoncés, présentés comme étant à reconquérir, et toute une population stigmatisée et rendue responsable d'un ensauvagement général de la société. C'est sur cette base enfin que des ministres de l'Intérieur font carrière et s'offrent des tribunes faciles en se faisant fort de discipliner les pauvres en les surveillant ou en les emprisonnant15.

Pourtant, la violence des riches devrait susciter pour sa part plus d'inquiétude et doit constituer notre priorité. Parce que, du fait de ses acteurs, elle touche souvent au pouvoir et à l'argent, parce qu'elle est première dans ses manifestations et qu'elle irrigue en aval par son exemple nombre d'autres comportements délictueux, elle représente une menace insidieuse pour la confiance de la population dans la démocratie et l'économie, et fait ainsi le jeu de nos ennemis. Le plus souvent tue par les médias et absente des priorités des ministères régaliens (faute de volonté politique et de moyens), elle se développe dans l'ombre et présente des données qui appellent notre attention : taux de non-résolution des enquêtes en hausse constante, internationalisation des réseaux criminels, fraude fiscale et fonds vautours qui sapent la souveraineté des États, corruption des élites politiques, etc.

Des dérives nombreuses parfois là aussi situées dans l'infrapénal (désinformation, démantèlement des services publics au profit d'intérêts privés), parfois plus voyantes (les modifications du droit des affaires ou du droit du travail) mériteraient là également, là avant tout, l'application de la « tolérance zéro ». Nous devrons pour cela renforcer les moyens des services spécialisés dans la délinquance économique et financière et aller chercher l'information là où elle se trouve, en particulier dans les services de renseignement en les obligeant, via un renforcement ad hoc de l'article 40 du CPP, à judiciariser les fraudes et les actes de corruption au sens large dont ils auraient connaissance.

À ce titre, il conviendra également d'interdire les pantouflages d'anciens cadres de la sécurité au sein des grandes entreprises ou au service des oligarques. De nombreuses dérives ont conduit, ces dernières années, à un effacement de la frontière entre public et privé. La création d'officines privées, composées d'anciens fonctionnaires souhaitant y entamer une seconde carrière en monnayant grassement ce que l'État leur a gratuitement appris, sera plus sévèrement contrôlée, et le « continuum de sécurité », qui n'est rien d'autre que sa dilution dans l'ordre libéral, sera interrompu. Le retour d'une Police républicaine ne saurait souffrir de la concurrence de milices privées.

66 La violence des riches devrait susciter pour sa part plus d'inquiétude et doit constituer notre priorité. 🥊 🕊

^{14.} Bernard Harcourt, L'illusion de l'ordre, Descartes et Cie, Paris, 2006.

^{15.} Michel Foucault, Surveiller et punir, Paris, Gallimard, 1975.

L'ÉTAT GARANT DE LA SÛRETÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE NATIONAL

Une autre priorité devrait également consister à assurer un égal accès de tous les citoyens au service public de sûreté. Il faudrait revenir sur les inégalités de traitement en fonction des infractions à la loi comme nous venons de le voir, mais également en fonction des territoires. Chaque citoyen, où qu'il soit situé géographiquement et socialement, et peutêtre même plus efficacement si les autres manquements des politiques publiques le maintiennent aux marges de la cité, doit pouvoir bénéficier de manière égale de cette sûreté qui en fait un élément indissociable d'une société solidaire. À ce titre, les forces de Police doivent être également réparties sur le territoire.

Nous devrons également réaffirmer le rôle premier de l'État dans les politiques de sûreté. Mis en cause et démantelé par le pouvoir libéral, lui seul pourtant possède la légitimité d'opposer sa violence aux entreprises criminelles et séditieuses. Nous devrons faire refluer le mouvement général de privatisation de la sécurité, de départementalisation ou de municipalisation de la Police, et d'octroi à la vindicte populaire des prérogatives d'une pseudo-« société de vigilance ». La France ne tient que par son État, et lui-même ne tient que par la centralité qu'il assure à la République. La sûreté doit redevenir exclusivement régalienne.

Enfin, pour relégitimer l'action policière et préserver son image, nous devrons recentrer son activité sur son cœur de métier. Il nous faudra ainsi songer, partout où c'est possible, à des essais de dépoliciarisation. Le rôle de la Police n'est pas de préserver l'ordre social. Pourtant, les pouvoirs libéraux l'utilisent de plus en plus pour résoudre des conflits qui ne relèvent pas de sa compétence (conflits d'usage de l'espace, violences scolaires, couvre-feu sanitaire, etc.). Cette facilité trahit des penchants autoritaires et abîme la réputation d'une institution déjà suffisamment décriée. En Espagne, aux États-Unis, en Amérique latine on assiste à des initiatives visant à retirer à la Police certaines missions non régaliennes afin de les confier à d'autres professionnels.

L'entrée des principes de la République sociale dans les ors de Beauvau bousculerait bien des habitudes et dévoilerait bien des renoncements. Elle se heurterait à tant de forces combinées d'un ancien régime sécuritaire: entre les privilèges et le corporatisme de certains hauts fonctionnaires et cadres policiers, les cris d'orfraie d'une presse alignée aux forces conservatrices du pays, appuyées par certains syndicats policiers toujours flattés par des ministres de l'Intérieur en réalité affaiblis, nombreuses seront les volontés de pousser à renoncer. Les enjeux imposent d'être conscients de ce qui nous attend.

Une priorité devrait également consister à assurer un égal accès de tous les citoyens au service public de sûreté. La sûreté doit redevenir exclusivement régalienne.

C-À QUELS DÉFIS SERAIT CONFRONTÉ UN MINISTRE DE L'INTÉRIEUR?

Dans l'hypothèse où un mouvement de transformation sociale et écologique arriverait au pouvoir dans les prochaines années, les défis concernant la sécurité et la sûreté seraient immenses. Syndicats dépassant leurs prérogatives, relation avec la population dévastée, parole raciste et xénophobe libérée au sein de la Police, hiérarchie en partie discréditée, médias chauffés à blanc sur les thèmes sécuritaires, etc. les écueils peuvent sembler insurmontables. Pourtant, si le peuple confie cette responsabilité, il faudra les affronter.

Les premières difficultés auxquelles se heurterait un ministre se réclamant de ces principes seraient immédiatement liées à sa gouvernance. Les partis véritablement républicains ne bénéficient que d'une assise faible et de peu de soutiens dans ces services régaliens. Hormis quelques individualités souvent réduites au silence, la majorité des effectifs a suivi, et en maint endroit précédé, les discours sécuritaires. Selon les travaux du Cevipof et de Luc Rouban, environ 70 % des policiers et des gendarmes voteraient pour le Rassemblement national. Un tel score possède de nombreuses explications, mais bornons-nous ici à dire qu'il rendrait la tâche d'un tel ministre pour le moins malaisée. Ainsi, l'exercice des tâches régaliennes, à l'image de la Justice ou de la Défense, doit s'exercer sans tenir compte de l'opinion politique des agents. Les fonctionnaires ne peuvent pas être sanctionnés pour leur opinion politique, à la condition indiscutable qu'ils en gardent l'expression en dehors de leur profession.

Parmi les discours qui accompagnent et entrainent les fonctionnaires sur la pente antirépublicaine, arrêtons-nous un instant sur ceux des syndicats policiers. Environ 70 % des policiers sont syndiqués, ce qui donne à ces structures un poids que ne peut négliger l'administration, mais également une indéniable responsabilité. Ainsi, quand, comme aujourd'hui, des syndicats relaient ou amplifient des discours sécuritaires d'extrême droite ou, pire, qu'ils privatisent la Police en organisant des manifestations non déclarées avec uniformes, armes et véhicules de service, ou qu'ils menacent des partis politiques, des médias ou des élus (rassemblement de policiers armés et en service en septembre 2019 autour du siège de la France insoumise par le syndicat Alliance, devant la maison de la Radio ou le domicile de la maire de Rennes en 2020, au pied de l'Arc de Triomphe ou devant l'Assemblée nationale), ils mettent en cause, avec la complicité de leur hiérarchie jusqu'au préfet de Police qui oublie de les sanctionner, leur légitimité démocratique.

Au-delà des risques envisageables de sédition de certains agents qu'il faudra sanctionner, la question du pilotage des services sera également cruciale. Notre famille politique ne dispose pas d'un vivier de cadres policiers et de directeurs susceptible de remplacer la hiérarchie actuelle au pied levé et d'encadrer l'institution. Des choix innovants devront être effectués. D'autres corps moins suspects de déloyauté pourraient être sollicités (magistrats et préfets techniciens par exemple) et des organisations repensées (remplacement des directions générales par des comités restreints incluant hauts fonctionnaires et cadres politiques par exemple, parlementaires en mission). Il est urgent de décloisonner l'exercice policier et d'en démocratiser l'autorité hiérarchique, à ce titre les universitaires auront un rôle de consultation dans la refonte des services.



UNE COMMISSION INDÉPENDANTE À LA PLACE DE L'IGPN

Il faudra également réformer les corps d'inspection des services de Police et de Gendarmerie. Des policiers ne peuvent contrôler seuls des policiers. Ce contrôle endogène comme l'effectuent l'IGPN, l'IGGN et l'ISR (services de renseignement) n'est plus concevable aujourd'hui avec les exigences de transparence et de probité d'une société ouverte et face également au repli politique et communautaire des services de sécurité. Une commission indépendante composée de professionnels de la sécurité, de magistrats, de sociologues, d'usagers, et d'élus devrait les remplacer. Elle pourrait être rattachée au Défenseur des droits avec des pouvoirs d'investigation reprécisés et la possibilité de recourir à des experts indépendants en fonction des affaires.

Mais remettre à plat le commandement et le contrôle ne suffira pas. C'est aussi par la base que la Police doit changer : son recrutement doit être revu, élargi dans la diversité des parcours et des origines sociales et amélioré dans son niveau. À ce sujet peuvent être évoqués le recours à des pré-recrutements ou l'allongement de la période de stage avant titularisation. Le principe d'un moment de formation unique pour tous les policiers doit être retenu, même s'il est évidemment nécessaire de prévoir des phases complémentaires et accélérées pour les futurs cadres. Tout le monde commencerait ainsi « gardien de la paix » afin de ne pas recréer dans la Police les effets de caste préjudiciables à son homogénéité.

La formation initiale des policiers et des gendarmes doit être intégralement repensée pour y inclure ou renforcer la connaissance des principes républicains, la déontologie, les techniques d'intervention non létales, la lutte contre les discriminations, la communication avec les usagers, l'écoute des victimes, la connaissance sociologique des populations au sein desquelles ils évoluent, la maîtrise des procédures administratives et judiciaires et l'élévation du niveau de culture générale des fonctionnaires concernés. La formation continue doit aussi être repensée et renforcée. Cela pourrait éviter bien des bavures, des fautes ou tout simplement des erreurs de procédures et d'appréciation en situation d'urgence. Les hiérarchies doivent également être davantage responsabilisées, et ce jusqu'au plus haut niveau. Les hommes de troupe ne sont pas responsables des ordres ou des priorités politiques discutables.

Les policiers doivent mieux intégrer les principes républicains dont dépendent leurs pouvoirs sur les autres. Éviter les manquements graves comme les manipulations sur les procès-verbaux, il faudra trouver les moyens de leur réapprendre collectivement leur devoir d'obéissance à la République, la Constitution, les lois fondamentales et notamment celles relatives aux libertés publiques, et enfin le gouvernement, dans cet ordre-là, et non l'inverse. Rebaptiser certains services et certains grades pourra contribuer à inscrire symboliquement ce choc salutaire dans les esprits et la durée.

EN FINIR AVEC LE MAL-ÊTRE POLICIER

Les défis d'un ministre de l'Intérieur se mesurent également au regard des objectifs qu'il s'agira de redéfinir. Trois objectifs principaux peuvent être énoncés :

- La Police exerce ses missions au service de la population et à ce titre, privilégie la proximité avec la population et l'intégrité de ses agents comme principes supérieurs.
- Le gouvernement vise à améliorer le niveau des savoirs et des pratiques de ses policiers et gendarmes et privilégie le recrutement ciblé, la formation initiale et continue, et accorde une importance première aux conditions de travail ainsi qu'aux accidents de travail des agents en évitant à tout prix les blessures et les décès dans l'exercice de leurs fonctions.

 La baisse du nombre de suicides d'agents¹6, largement supérieur aux morts en opération, doit être une priorité.

^{16.} Assemblée nationale, avril 2019, Proposition de résolution « tendant à la création d'une commission d'enquête sur les risques psychosociaux dans les forces de Gendarmerie et de la Police nationales et l'évaluation des dispositifs de lutte contre le harcèlement, la dépression et le suicide au sein des structures de la Gendarmerie et de la Police nationales ».

- C'est en fixant des objectifs clairs et en donnant des moyens pour y arriver que les policiers retrouveront le sens de leurs missions d'intérêt général. La nouvelle doctrine est refondée sur des bases démocratiques et les priorités de l'action policière fixées notamment selon les principes (voir Épisode II Refonder la Police, note #18, mai 2021):
 - Cibler la délinquance économique, la corruption et la fraude fiscale ;
 - Briser les réseaux de drogue dure et de traite des êtres humains ;
 - Revenir à la raison dans la lutte antiterroriste :
 - Lutter réellement et efficacement contre les violences sexuelles ;
 - · Assurer la sûreté des personnes dans les manifestations et lors des interpellations ;
 - Réorganiser la Police pour agir en bon ordre.

PROXIMITÉ ET RÉCONCILIATION

Concernant le premier objectif politique visant au rapprochement entre la Police et la population, quatre principes pourraient ici se combiner:

En premier lieu, le **redéploiement de moyens de la Police au plus près des populations** permettrait d'assurer un contact quotidien avec les habitants sur l'ensemble du territoire. L'îlotage et la police de proximité seront réintroduits dans leurs vertus initiales comme une marque de témoignage au service des plus fragiles. Mais ils se devront à chaque fois d'être accompagnés d'un retour des services publics dans les périphéries afin de prolonger les terminaisons nerveuses de la République, retranchées aujourd'hui dans les beaux quartiers et sur Internet. Le policier n'est rien sans le professeur.

Deuxièmement, la participation de la Police et de la Gendarmerie à l'accueil du service citoyen obligatoire permettra de déboucher, pour les jeunes qui le souhaitent, à leur intégration durable dans une réserve citoyenne partie prenante de la réserve actuelle. Une première étape pourrait résider dans une formation initiale de quelques semaines au cours de laquelle tous les citoyens seraient familiarisés aux rudiments professionnels liés aux métiers de la sécurité (usage des armes, cadre légal, gestes professionnels, techniques d'intervention, connaissance des institutions, règles déontologiques, sauvetage-secourisme).

L'affectation opérationnelle pourrait être large (outre les armées et la Gendarmerie, la sécurité civile pourrait être incluse ainsi que toutes les administrations qui participent à la protection des populations au sens large) et ainsi permettre l'acquisition de compétences précieuses pour chaque citoyen. Cela permettrait d'organiser un brassage massif des forces de l'ordre avec l'ensemble de la population, mais pour une durée limitée leur permettant de conserver une relative autonomie et un esprit critique par rapport à ce qu'ils pourraient observer.

Une troisième étape nécessaire à la réconciliation de la population avec les forces de Police passerait par l'instauration d'une Commission exceptionnelle sur les morts et les blessés de la période récente avec interrogation non seulement des agents, mais des autorités hiérarchiques supérieures et des responsables politiques dans les périodes concernées. Selon les résultats de cette Commission exceptionnelle, cela pourrait aboutir à la poursuite ou la radiation des responsables, mais aussi à la récompense des fonctionnaires exemplaires lors des épisodes récents de violences urbaines.

Un bilan démocratique sera effectué à l'issue de cette séquence afin **d'envisager la création d'une juridiction spéciale « Police-population » en charge de ce type d'affaires.** La proposition du rapport parlementaire du député François Ruffin¹⁷ prônant le dépaysement systématique si des policiers sont mis en cause constitue ainsi un principe qui pourra être utilement introduit. Cette étape pourra également aboutir à un hommage républicain aux agents les plus exposés et à une meilleure prise en charge par la Nation des policiers blessés et des familles des agents décédés dans le cadre de leur fonction.

Enfin, le caractère de service public de la Police doit être réaffirmé. La Police n'est pas instaurée au bénéfice de quelques-uns, ni d'un ministre et encore moins des policiers qui la composent. Elle appartient à la Nation, sous le contrôle de l'autorité judiciaire et de la loi. Le policier doit redevenir un réel fonctionnaire, avec ses droits et ses obligations, son devoir de neutralité, la protection légitimement exigée dans l'exercice de ses fonctions. À ce titre, un moratoire sera imposé sur le recours croissant aux contractuels dans les services régaliens et une évaluation sera effectuée sur ses conséquences budgétaires et statutaires. D'autre part, la modernisation des locaux, des commissariats, des bureaux administratifs, et des outils, matériels techniques et informatiques, doit être amplifiée en parallèle de celle de la Justice (en moralisant les marchés publics), les heures supplémentaires payées, le droit au départ anticipé à la retraite garanti. Le recrutement d'agents publics – policiers ou non – pour conforter ou suppléer les policiers dans certaines tâches administratives par exemple doit figurer en bonne place dans une loi pluriannuelle.

La modernisation des locaux et des outils doit être amplifiée en parallèle de celle de la Justice, les heures supplémentaires payées, le droit au départ anticipé à la retraite garanti.

CONCLUSION PARTIELLE: AGIR VITE ET SE PROJETER

Comme la guerre est chose trop sérieuse pour être laissée aux seuls militaires, mais surtout parce que cela concerne chacun de nous et l'idée que nous nous faisons de l'État, les questions de Police ne sauraient être du seul ressort des policiers, ni même de leur ministre de tutelle. Le lancement du récent Beauvau de la sécurité a de nouveau révélé la tentation d'entre-soi qui paralyse ce secteur. C'est plutôt la nation tout entière qui doit faire face à ce défi et refonder sa Police. Ne perdons pas de vue que le ministre de l'Intérieur n'est pas, loin s'en faut, le ministre de la seule Police. Terrorisme, réseaux des préfectures, gestion de crise, immigration (sous réserve d'un redécoupage souhaitable du périmètre ministériel), élections et même cultes sont d'autres sujets dont on aurait tort d'oublier l'importance pour ce ministère et qui appellent également à leur lot de transformations.

DE L'AUTORITÉ DU POLITIQUE

Le premier défi d'un ministre de l'Intérieur sera de ce point de vue de tourner la page de l'illusion médiatique selon laquelle il serait « le premier flic de France » et encore moins le porte-parole des syndicats de policiers ; il en est le responsable politique. Et c'est un commandement politique de la Police et de sa transformation qu'il devra assumer, de même que l'équilibre délicat entre la propension naturelle des forces de sécurité à accroître leurs pouvoirs, comme le font toutes les organisations, et le respect des libertés individuelles et des principes constitutionnels. Les seuls ministres de l'Intérieur qui ont laissé leur empreinte dans l'histoire sont ceux qui ont su à un moment donné s'opposer à la fuite en avant de leurs troupes et jouer de l'opinion publique et des principes républicains contre les corporatismes.

La tâche est si grande, le mal si profond, les tensions si fortes, que l'on devra certainement, forts de la confiance manifestée par la population, agir rapidement sans s'embarrasser d'états généraux ou de colloques ronflants qui ne font généralement que confisquer la parole publique au profit des lobbys les plus installés. D'où l'importance d'une réflexion aboutie en amont de cette prise de pouvoir. Celle-ci participera en outre de la rédaction d'une nouvelle loi pluriannuelle d'orientation et de programmation fixant un nouveau cap, une nouvelle doctrine, de nouveaux objectifs, de nouveaux moyens pour les atteindre, et sera une loi de refondation. Cela aurait pour objectif de revenir sur la logique inefficace et délétère « un fait divers, une loi ». Il est en effet temps de viser la stabilité du cadre légal sécuritaire et de lui imposer un saut qualitatif et une sécurité juridique.

Son élaboration passera également par une évaluation rigoureuse des dispositions votées depuis 2002 et l'abrogation des mesures inefficaces. La nouvelle doctrine pourrait s'articuler autour des idées de prévention, dissuasion, répression, sanction, réparation. Elle doit remettre à plat les priorités, les techniques, le schéma du maintien de l'ordre, l'effectivité et l'utilité de la réponse pénale, ainsi que l'échelle des atteintes à la loi en les repriorisant. Elle suivra l'objectif de réarrimer la Police à la République grâce à l'ensemble des principes évoqués dans cet épisode.

La nouvelle doctrine pourrait s'articuler autour des idées de prévention, dissuasion, répression, sanction, réparation.

ÉCARTER LES FACTIEUX, PROMOUVOIR LES RÉPUBLICAINS

Ce travail de confiance et de renaissance ne pourra être mené à bien sans d'abord écarter de la Police républicaine ces éléments violents, séditieux, racistes, voire fascistes, pour quelques-uns. Un nouveau ministre de l'Intérieur ne pourra accepter comme interlocuteurs ceux qui agissent avec de telles méthodes, indignes d'une Police au service des citoyens et non de ses intérêts particuliers.

Ceux qui ont appelé dans le passé à de telles actions devront évidemment faire l'objet de mesures disciplinaires et la question de la dissolution¹³ de tout ou partie de ces organisations devra être posée en même temps qu'une révision des critères de représentativité syndicale et de la création d'une obligation d'affiliation à une confédération interprofessionnelle. Le séparatisme de certains syndicats policiers ne saurait perdurer¹9. L'étude juridique d'une possible révocation, sinon la poursuite pénale, des cadres ayant ainsi contrevenu à leurs missions sera engagée, embrassant largement tous les acteurs concernés des policiers actifs aux préfets en passant par les permanents syndiqués, afin d'assainir le climat actuel. Ils seront immédiatement remplacés par des fonctionnaires plus méritants, et ils sont nombreux.

Un amendement voté le 3 février 2021 dans le cadre des débats sur la loi contre les séparatismes entend obliger les forces de l'ordre à prêter serment aux « valeurs de la République ». Puissent-elles un jour se saisir de cette opportunité pour joindre le geste à la parole et retrouver certains élans du passé, alors que nous reviennent en mémoire ces 2 000 policiers qui, le 19 août 1944, s'emparèrent de la préfecture de Police occupée et en firent le point d'appui de la Libération de Paris. À défaut, elles demeureront le bras armé des puissants actuels et à venir.

Le 13 mars 1958, une manifestation de policiers à l'image de celles de ces derniers mois, dénonçant à l'époque les attaques du FLN, dégénérait déjà en marche sur l'Assemblée nationale et précipitait la chute de la IV^e République et la prise de pouvoir du général de Gaulle. Rien ne nous prémunit d'un tel bégaiement de l'histoire au moment où certains policiers et militaires montrent des signes de séparatisme. Une Police dévoyée pourrait chercher à nouveau aujourd'hui à mordre la main qui la nourrit. Pour l'éviter, un renouveau citoyen permettra d'accompagner ce sursaut républicain au sein des forces de Police et donnera raison à Saint-Just quand il déclarait le 26 germinal de l'an II devant la Convention nationale²⁰: « Une conscience publique ; voilà la meilleure Police. »



L'épisode II, Refonder la Police décline des propositions pour refonder la Police selon une hiérarchie politique des différentes criminalités en ciblant la délinquance économique, les trafics et les violences sexuelles ainsi que le terrorisme. Afin de mettre la Police au service du peuple, il en présente une réorganisation ainsi qu'une refonte de la doctrine et des techniques du « maintien de l'ordre » et des pratiques d'interpellation.

^{18.} Voir par exemple l'arrêt 97-17870 de la Cour de cassation relatif à la dissolution du Front national de la Police (FNP) au regard de ses objectifs politiques et de ses positions extrémistes.

^{19.} À l'occasion de la dissolution du FNP, les syndiqués concernés avaient alors été invités à aller grossir les rangs des organisations existantes afin de les infiltrer. Vingt ans plus tard, le 18 mai 2016, un rassemblement du syndicat Alliance sur la « haine anti-flics » avait chaleureusement accueilli Marion Maréchal Le Pen et Gilbert Collard.

^{20.} Cité par François Delapierre dans Délinquance : les coupables sont à l'intérieur, Paris, Bruno Leprince, 2013.